



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À LA SALLE
WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT, LE MERCREDI 8 MAI
2019 À 19h00.

Sont présents :

M. Jean-Guy Carrier, conseiller siège n° : 1
M. Magella St-Louis, conseiller siège n° : 2
M^{me} Nancy Charpentier, conseillère siège n° : 3
M^{me} Carole Jourdain, conseillère : siège n° : 5

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Serge Lestage, maire suppléant siège n° : 4
M^{me} Line Larouche, conseillère : siège n° : 6

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare ouverte la séance à
19h00, 15 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Nomination d'un président d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 avril
2019 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2019
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire suppléant et suivi des conseillers;
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés
en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que
dépôt des achats effectués par carte de crédit;
 - 6.2. Changement de date pour la séance régulière de juin 2019;
 - 6.3. Autorisation de paiement facture Leblanc Dostie Avocats
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Autorisation d'embauche de pompiers volontaires
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Acquisition d'une borne électrique
 - 8.2. Demande de contribution gouvernementale, programme TECQ
 - 8.3. Acceptation de soumission du Groupe Gamache pour achat d'une
boîte de camion
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1.
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Appui à l'Alliance Forêt boréale pour la stratégie de protection du
caribou forestier
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

FC



- 11.1. Demande de dérogation mineure 55 rue Therrien Baie-Trinité
 - 11.2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme tenue le 17 avril 2019
 - 11.3. Avis de motion et dépôt de projet pour adoption du règlement 2019-06 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-1004 relativement aux documents accompagnant une demande et à la tarification
 - 11.4. Avis de motion et dépôt de projet pour adoption du règlement 2019-07 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relativement à divers objets, définitions, bâtiments complémentaires, conteneur à déchets, superficie au sol, usages dans les zones agricoles et récréatives
 - 11.5. Avis de motion et dépôt de projet pour adoption du règlement 2019-08 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 en concordance avec le règlement d'amendement no 2015-05 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Manicouagan relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 11.6. Avis de motion et dépôt de projet pour adoption du règlement 2019-09 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relativement au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges afin d'intégrer les nouvelles normes contenues au RCI numéro 2016-09 adopté par la MRC Manicouagan
 - 11.7. Avis de motion et dépôt de projet pour adoption du règlement 2019-10 Modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-1001 relativement à l'agrandissement de l'affectation mixte dans le secteur de Baie-Trinité
 - 11.8.
12. VARIA
 - 12.1. _____
 - 12.2. _____
 - 12.3. _____
 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 13.1. _____
 - 13.2. _____
 - 13.3. _____
 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-05-01 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

ATTENDU l'absence du maire suppléant M. Serge Lestage

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE Monsieur Magella St-Louis soit nommé président d'assemblée pour la séance ordinaire du 8 mai 2019 du conseil de la Municipalité de Baie-Trinité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par Monsieur Frédérick Lee,

FL
de



IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carole Jourdain

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-03 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2019

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 avril 2019 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2019 et ce, au moins 24 heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 avril 2019 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2019 soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUIVI DES CONSEILLERS

M. Jean-Guy Carrier, conseiller siège n° : 1

- Il a fait partie de l'équipe qui est allée chercher le nouveau camion pompe à Waskaganish.

M. Magella St-Louis, conseiller siège n° : 2

- Rappelle que la date du paiement des taxes (15 mai) approche.
- Il ne reste seulement que 3 propriétés en vente pour taxes.
- Il y aura installation du quai flottant cette semaine.

M^{me} Nancy Charpentier, conseillère siège n° : 3

- Rappelle l'activité « 5 @ 7 » prévue pour ce samedi, 10 mai et le spectacle du groupe *En barque* le samedi 1 juin.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Association pulmonaire : Demande d'inscription pour la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

Loisir sport Côte-Nord : Dépose une demande d'adhésion et convocation pour l'assemblée générale annuelle 2019.

Ville de Baie-Comeau : Demande d'approbation du protocole d'entente intermunicipale en lien avec la fourniture de services pour le combat contre les incendies et la prévention.

Travail, emploi et solidarité sociale : Elle atteste avoir reçu la convention collective.

Monsieur Georges Gagnon : Demande d'entreposer une roulotte de camping sur son terrain pour lui apporter des réparations.

FL



Ministère des affaires municipales et de l'habitation : Confirme avoir reçu le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées et nous confirme son acceptation.

Ministre de l'infrastructure et des Collectivités : Le ministre explique la prochaine taxe sur l'essence Canada Québec.

Carrefour jeunesse-Emploi : Dépose une demande de financement Place aux jeunes Éditions 2019-2020.

Cain Lamarre : Suite à l'entente intervenue entre la Municipalité et Entreprises G.N.P., un chèque nous est remis pour le remboursement des amendes qui ont été payées par la Municipalité.

M. Phillipe Leroy et Mme Lise Tremblay : Dépose une demande d'installation d'un panneau indicateur « Cul de sac »

2019-05-04 LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 8 mai 2019 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 8 mai 2019, au montant de 74 195.45\$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-05 CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE JUIN 2019

ATTENDU le scrutin du 16 juin 2019 pour le poste de maire à la Municipalité de Baie-Trinité;

ATTENDU le congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec qui se tient les 12, 13 et 14 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carole Jourdain

QUE la séance régulière prévue le mercredi 12 juin 2019 soit reportée au jeudi 20 juin 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-06 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE DE LEBLANC DOSTIE AVOCATS

FL



ATTENDU QUE La firme Leblanc et Dostie nous a représenté à la cour dans un des dossiers juridiques de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

DE payer la facture # 5423 du cabinet d'avocats Leblanc Dostie au montant de 4 983,01\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-07 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter l'effectif en ressources humaines du service incendie du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE 2 personnes désirent joindre les rangs du service incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

QUE La Municipalité de Baie-Trinité demande à la Commission Municipale du Québec l'embauche des pompiers volontaires suivants:

M. Yann Carrier
M. Keven Boucher

QUE les taux salariaux et les conditions de travail seront déterminés par une entente à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-08 ACQUISITION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE Le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a octroyé à Tourisme Côte-Nord de financement pour le projet de circuit de bornes électriques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité a démontré son intérêt au projet via une lettre d'appui au mois de novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE la Municipalité de Baie-Trinité autorise l'installation d'une borne électrique de 240 volts et s'engage à mettre la mise de fonds nécessaire, qui s'élève à environ 1 600\$ pour obtenir une borne de recharge électrique sur son territoire.

QUE la Municipalité de Baie-Trinité s'engage également à assurer l'entretien et les dépenses annuelles de la borne électrique sur le territoire de la municipalité.

QUE monsieur Frédérick Lee, directeur général, soit autorisé à signer les documents de l'entente;

QUE les sommes nécessaires à la mise de fonds soient prises au budget du compte # 03-70000-000 (réserves financières) de l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FL
NA



2019-05-09 DEMANDE DE CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE, PROGRAMME TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Jourdain et résolu que :

La Municipalité de Baie-Trinité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

FL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-10 ACCEPTATION DE SOUMISSION DU GROUPE GAMACHE POUR ACHAT D'UNE BOÎTE DE CAMION

Ce point est remis à une réunion ultérieure



2019-05-11 APPUI À L'ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

CONSIDÉRANT que le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT que cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;

CONSIDÉRANT que cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables;

CONSIDÉRANT que dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;

CONSIDÉRANT que lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration du dit plan;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carole Jourdain

D'appuyer Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à:

- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois **qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières**;
- Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 55 RUE THERRIEN À BAIE-TRINITÉ

ATTENDU QUE Monsieur Philippe Leroy demande une dérogation mineure portant sur la surface d'une galerie de la propriété sis au 55 rue Therrien;



ATTENDU QUE l'article 9.1 alinéa 5 du règlement de zonage demande un maximum de 2.4 mètres d'empiètement pour la construction d'une galerie en cour avant;

ATTENDU QUE la galerie actuelle possède un empiètement de 4.9 mètres dans la cour avant;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) recommande d'accepter la dérogation mineure # 2019-001 de monsieur Leroy;

ATTENDU QUE la demande ne cause pas un préjudice sérieux au requérant et que celle-ci ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Charpentier

D'accepter la demande de dérogation mineure # 2019-001 pour le 55 rue Therrien à Baie-Trinité.

ADDOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-13 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME TENUE LE 17 AVRIL 2019

ATTENDU QUE le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) s'est réuni le 17 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Jourdain

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-1004 RELATIVEMENT AUX DOCUMENTS ACCOMPAGNANT UNE DEMANDE ET À LA TARIFICATION

Monsieur Jean-Guy Carrier donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement 2019-06 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-1004 relativement aux documents accompagnant une demande et à la tarification sera adopté.

Le directeur général fait la présentation du projet de règlement. Une copie du projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-1002 RELATIVEMENT À DIVERS OBJETS, DÉFINITIONS, BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES, CONTENEUR À DÉCHETS, SUPERFICIE AU SOL, USAGES DANS LES ZONES AGRICOLES ET RÉCRÉATIVES

Madame Carole Jourdain donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement 2019-07 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relativement à divers objets, définitions, bâtiments

FL



complémentaires, conteneur à déchets, superficie au sol, usages dans les zones agricoles et récréatives sera adopté.

Le directeur général fait la présentation du projet de règlement. Une copie du projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-1002 EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NO 2015-05 MODIFIANT LE SHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC MANICOUAGAN RELATIVEMENT À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INNONDABLES

Madame Nancy Charpentier donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement 2019-08 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 en concordance avec le règlement d'amendement no 2015-05 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Manicouagan relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables sera adopté.

Le directeur général fait la présentation du projet de règlement. Une copie du projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-1002 RELATIVEMENT AU CONTRÔLE DE L'UTILISATION DU SOL DANS LES ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN ET À L'ÉROSION DES BERGES AFIN D'INTÉGRER LES NOUVELLES NORMES CONTENUES AU RCI NUMÉRO 2016-09 ADOPTÉ PAR LA MRC DE MANICOUAGAN

Monsieur Jean-Guy Carrier donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement 2019-09 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relativement au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges afin d'intégrer les nouvelles normes contenues au RCI numéro 2016-09 adopté par la MRC Manicouagan sera adopté.

Le directeur général fait la présentation du projet de règlement. Une copie du projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-1001 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION MIXTE DANS LE SECTEUR DE BAIE-TRINITÉ

Madame Carole Jourdain donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement 2019-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-1001 relativement à l'agrandissement de l'affectation mixte dans le secteur de Baie-Trinité sera adopté

Le directeur général fait la présentation du projet de règlement. Une copie du projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

FL



VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

M^{me} Madeleine Dumas aimerait savoir où sera installée la borne de recharge.

2019-05-14 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

DE lever l'assemblée il est 19h29

Magella St-Louis
Conseiller siège No 2
Président d'assemblée

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Magella St-Louis
Conseiller siège No 2
Président d'assemblée

FL